



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC NANCY DOMINICAINS 44 RUE DES DOMINICAINS 54000 NANCY
déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

SOUISSI Sami, gérant de la société **SUPERETTE 216 EN FORMATION, S.A.R.L.** actuellement en cours de formation dont le siège social se situe **126 AVENUE DE STRASBOURG 54000 NANCY**, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	17 rue du pont de la croix 54000 NANCY
Nombre de parts	200
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

Lu et approuvé :

NANCY DOMINICAINS
44 rue des Dominicains
54000 NANCY